

Séance du 22 février 2024
 Délibération N° 16-2024

En exercice : 28
 Présents : 18 + 3 pouvoirs
 Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Lecture Publique" : 18
 Présents : 12 + 3 pouvoirs
 Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. H. LHERMITTE Mme F.HUGUENIN Mme C. GASTÉ M. G. CRESPIN
 Mme M. DENIS M. P. SICOT M. J.C. ROUAULT M. R. SURCOUF
 M. K. BETTAL Mme B. MILLET M. P. THEBAULT M. M. KERVOAS

POUVOIRS : de M. T. RENOUX à M. P. SICOT de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT
 de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS

EXCUSES : TITULAIRES : M. T. RENOUX Mme N. BRIAND M. P.M. NANA Mme M. ASPLIN
 Mme M. JEZEQUEL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023, COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE ».

Les membres du Comité Syndical, réunis sous la présidence de Monsieur Michel KERVOAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor,

- Après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative n°01-2023 de l'exercice considéré de l'exercice considéré ;
- 1. Leur donne acte de la présentation faite du compte administratif du Syrenor, lequel peut se résumer ainsi :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
Recettes			
Prévisions budgétaires total (a)	11 400.50 €	49 934.00 €	61 334.50 €
Titres de recettes émis (b)	2 991.40 €	48 610.38 €	51 601.78 €
Réductions de titres (c)	/	/	/
Recettes nettes (d=b-c)	2 991.40 €	48 610.38 €	51 601.78 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 400.50 €	49 934.00 €	61 334.50 €
Mandats émis (f)	1 157.50 €	49 053.61 €	50 211.11 €
Annulations de mandats (g)	/	/	/
Dépenses nettes (h=f-g)	1 157.50 €	49 053.61 €	50 211.11 €
Résultat de l'exercice			
Excédent (d-h)	1 833.90 €		1 390.67 €
Déficit (h-d)		443.23 €	

- 2. Constatent, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3. Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ;
- 4. Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Les membres du Comité Syndical,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- statuant sur :
 - l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le « Lettre Publique ».

ID : 035-243500766-20240222-16_2024-BF

approuvent, **à l'unanimité**, le compte administratif de l'exercice 2023, budget « Lettre Publique ».

Ont signé au registre des délibérations :

TITULAIRES : M. H. LHERMITTE
Mme M. DENIS
M. K. BETTAL

Mme F.HUGUENIN
M. P. SICOT
Mme B. MILLET

Mme C. GASTÉ
M. J.C. ROUAULT
M. P. THEBAULT

M. G. CRESPIN
M. R. SURCOUF
M. M. KERVOAS

POUVOIRS : de M. T. RENOUX à M. P. SICOT de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT
de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS

Certifie exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2024
sa publication le2024
Le Président

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président

